

# Textes au BOEN : année 2004

(liste chronologique)

NB : Les textes mentionnés ci-dessous sont ceux qui, comportant les mots clés CDI, documentation, documentalistes..., concernent directement la profession.

\* Concours réservés de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges – session 2004. BOEN, 22 janvier 2004, n° 4, p. IX.

« Documentation : Centre interacadémique Dijon [...] du 1er au 3 juillet 2004, au lycée européen Charles de Gaulle, 25 avenue du général Touzet du Vigier, 21000 DIJON ».

\* Taux des indemnités indexées. BOEN, 5 février 2004, n° 6, p. 213.

« Indemnité de sujétions particulières en faveur des personnels exerçant les fonctions de documentation ou d'information dans un lycée, un lycée professionnel ou un collège : 553,80 »

\* Enseignement privé sous contrat : répartition des places offertes aux concours d'accès aux échelles de rémunération des professeurs du second degré - année 2004. BOEN, 12 février 2004, n° 7, p. 310.

« CAER Documentation : 150 »

\* Enseignement privé sous contrat : répartition des contrats offerts aux concours externes pour le recrutement de maîtres dans les établissements du second degré - année 2004. BOEN, 12 février 2004, n° 7, p. 314.

« CAFEP Documentation : 30 »

\* Enseignement privé sous contrat : répartition des contrats offerts aux troisièmes concours pour le recrutement de maîtres dans les établissements du second degré - année 2004. BOEN, 12 février 2004, n° 7, p. 318.

« Troisième concours Documentation : 25 »

\* Travail à temps partiel des personnels enseignants des premier et second degrés de documentation, d'éducation et d'orientation. BOEN, 06 mai 2004, n° 18, p. 875-878.

« La durée du service d'un personnel de documentation, ayant 36 heures d'obligations de service hebdomadaires et souhaitant travailler à 60%, est aménagée afin qu'il effectue [...] ».

\* Programmes des concours externes et internes de l'Agrégation, du CAPES, du CAPEPS, CAPET, CAPLP, de COP et de CPE : session 2005. BOEN, 20 mai 2004, n° spécial 5, p. 50-51.

« Concours externes du CAPES, du CAPEPS et CAFEP correspondants – session 2005 [...] Documentation [...] ».

\* Abrogation de circulaires ministérielles et de notes de service. BOEN, 17 juin 2004, n° 24, p. 1171.

« Note de service n° 87-196 du 8 juillet 1987 : Diffusion dans les centres de documentation et d'information (CDI) de lycées professionnels d'un système autodocumentaire spécifique mis au point par l'ONISEP (RLR 523-0) ».

\* Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges - session 2005. BOEN, 24 juin 2004, n° spécial 6.

- p. 6 : « Académies d'inscription aux concours et aux examens professionnels : Les agents titulaires et non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les assistants d'éducation, les maîtres et documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie où leur résidence administrative est située ».

- p. 20 : « Sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2005 Documentation : concours externe du CAPES et CAFEP/CAPES, 3<sup>ème</sup> concours du CAPES et 3<sup>ème</sup> CAFEP/CAPES, concours interne du CAPES et CAER/CAPES, concours réservés et examens professionnels ».

- p. 33-34 : « Calendriers récapitulatifs des épreuves d'admissibilité des concours de personnels de l'enseignement du second degré :

- CAPES externe et CAFEP correspondant : mardi 8, mercredi 9 mars

- CAPES interne et CAER correspondant : mercredi 19 janvier

- Troisième concours et CAFEP correspondant : mardi 8 mars ».

- p. 42- : « Calendrier détaillé des épreuves d'admissibilité, concours externe du CAPES et CAFEP/CAPES correspondant section documentation : mardi 8 mars épreuve de sciences et techniques documentaires, mercredi 9 mars épreuve de dossier documentaire [...] ».

- p. 53 : « Calendrier détaillé des épreuves d'admissibilité, concours interne du CAPES et CAER/CAPES correspondant section documentation : mercredi 19 janvier [...] ».

- p. 57 : « Calendrier détaillé des épreuves d'admissibilité, troisième concours et CAFEP correspondant section documentation : mardi 8 mars [...] ».

\* Présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP correspondants - session 2005. BOEN, 7 octobre 2004, n° 36, p. VIII-IX.

« Documentation : M. Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'éducation nationale »

\* Présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER correspondants - session 2005. BOEN, 7 octobre 2004, n° 36, p. X.

« Documentation : M. Jean-Michel Croissandeau, inspecteur général de l'éducation nationale »

\* Présidents des jurys des concours réservés de recrutement de professeurs certifiés stagiaires exerçant dans les disciplines d'enseignement général - session 2005. BOEN, 7 octobre 2004, n° 36, p. XII-XIII.

« Documentation : M. Raymond Riquier, chargé d'une mission d'inspection générale »

\* Présidents des jurys des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP correspondants - session 2005. BOEN, 7 octobre 2004, n° 36, p. XI.

« Documentation : M. Raymond Riquier, chargé d'une mission d'inspection générale »

\* Semaine nationale de la presse et des médias dans l'école. BOEN, 11 novembre 2004, n° 41. p. 2418-2419.

« Le rôle des documentalistes.

La place des documentalistes dans le succès de la Semaine de la presse et des médias dans l'école est chaque année réaffirmée : le CDI, lieu central de l'établissement, est le reflet de cette implication. Derrière cet engagement humain, les textes des programmes officiels réaffirment l'importance de la documentation scolaire dans l'éducation aux médias. Ainsi le travail au CDI est tantôt nommément mentionné, tantôt inscrit en filigrane derrière les savoirs à acquérir et les activités proposées.

Le travail au CDI est mentionné, par exemple, en classe de sixième en histoire et géographie, dans le cadre de la recherche documentaire, ou en éducation civique pour l'apprentissage de l'autonomie, pour l'analyse de la diversité des sources et des supports d'information. De même, le travail sur l'image en français, en classe de cinquième se fait en liaison avec le CDI. En classe de troisième, pour l'éducation civique est affirmée la nécessité de l'apprentissage documentaire au CDI, sachant que le thème d'actualité traité renvoie aux médias et à l'opinion publique. Ces quelques exemples montrent que le CDI, en tant qu'outil et lieu d'investigation instituant un rapport différent au savoir s'inscrit dans le programme des disciplines. Rappelons que, derrière cette appellation CDI, il y a toujours un enseignant documentaliste identifié par la communauté éducative en raison de sa disponibilité et de sa compétence. Par ailleurs, la fréquentation du CDI est implicite dans beaucoup d'activités liées à l'éducation aux médias et mentionnées dans les programmes (et les compléments de programmes), telles que la lecture de l'image, la découverte des différents médias, la lecture d'articles de presse, la recherche d'informations. Pour ces activités, l'enseignant a tout intérêt à se tourner vers le CDI et les documentalistes : outre la découverte des outils de recherche, des différents supports d'étude, et des ressources disponibles, c'est aussi une méthodologie que les élèves vont y acquérir : recherche documentaire, sélection de l'information, prise de notes et restitution.

Les nouveaux dispositifs, et notamment les itinéraires de découverte au collège (IDD), les travaux personnels encadrés au lycée (TPE), les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel (PPCP) favorisent cet apprentissage de l'autonomie croisée avec l'interdisciplinarité dont le CDI est le lieu par excellence. De même, les programmes d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) en recommandant la pratique du dossier documentaire ou du dossier de presse induisent une fréquentation du CDI par les élèves.

D'une manière générale, au lycée, les parties du programme en liaison avec l'éducation aux médias peuvent toutes déboucher sur un travail de fond ou complémentaire au CDI : c'est bien en effet le centre de documentation qui se profile derrière les mots recherche documentaire, utilisation de documents visuels ou audiovisuels, utilisation d'internet, lecture de la presse.